

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/03/2009

Réception par le Prefet : 27/03/2009

Publication : 03/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-2-1-4

Séance du jeudi 26 mars 2009

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE VERSEMENT ANTICIPE DU F.C.T.V.A.

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 1615-1 à L 1615-12 du C.G.C.T. relatifs au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.),
- VU les dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 2009-122 du 4 février 2009 – loi de finances rectificative 2009, codifiées à l'article n° L 1615-6 du C.G.C.T., pour le versement en 2009 des attributions du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008,
- VU la base moyenne des dépenses 2004-2007 notifiée le 10 février 2009 par la Préfecture du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 26 mars 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées par le Département pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 156 591 735 €,

- autorise le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le Département s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, supérieures d'au moins 1€ par rapport au montant de référence 2004-2007, afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions